

# CHARTRE DE VIE



## LES RÈGLES DE VIE

- Respecter les autres adhérents et les animateurs
- Porter attention aux locaux et au matériel mis à disposition
  - La consommation de tabac est réglementée
- Interdiction de posséder ou de consommer de l'alcool ou toutes substances illicites dans l'espace jeunes et son enceinte
- l'usage du téléphone portable ne doit pas perturber la vie collective au sein de l'espace Jeunes
- Respecter l'environnement aux alentours du service (nuisances sonores, sécurité routière, propreté...)

Compte tenu de la responsabilité de l'équipe d'animation relative à la sécurité générale des usagers, celle-ci pourra interdire toutes actions qu'elle jugerait dangereuses pour les jeunes.

Tout comportement irrespectueux et dangereux ne sera toléré et pourra entraîner une sanction. Celui-ci est susceptible de justifier une exclusion temporaire ou définitive du jeune.

La municipalité décline toute responsabilité concernant les objets personnels perdus, volés ou abîmés.

## ADHÉSION & ACTIVITÉS/SORTIES

L'adhésion est obligatoire et renouvelable chaque année civile, son montant est fixé par décision municipale. Elle permet à l'adhérent de fréquenter le service pendant les périodes d'accueil, et d'accéder aux animations à caractère gratuit.

### Les activités/sorties:

Certaines activités et sorties nécessitent une inscription préalable. Dès la communication du programme au public, une liste d'inscription est disponible à l'espace jeunes et une liste d'attente sera réalisée si besoin. Il est aussi possible de s'inscrire aux activités par téléphone. Les jeunes hors communes ont la possibilité de s'inscrire aux sorties une fois la période d'inscription achevée, en fonction des places vacantes.

## LES HORAIRES

Les jeunes peuvent entrer et sortir librement de l'espace jeunes et son enceinte. Les animateurs sont garants de l'encadrement durant les temps d'ouverture. En dehors, l'association se décharge de toutes responsabilités

Période scolaire:  
13h30-18h30 mercredi et samedi  
16h30-18h30 le vendredi  
Vacances scolaires et été:  
Du lundi au vendredi 13h30-18h30  
+ soirées à partir de 18h30

## UTILISATION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE ET DE LA CONSOLE DE JEUX VIDÉO

Les ordinateurs à disposition permettent les usages suivants :

- la navigation sur Internet,
- la consultation et l'utilisation de logiciels éducatifs ou ludiques
- la rédaction de documents (travaux scolaires, CV, articles...),
- l'impression de documents avec accord de l'animateur.

### La console de jeux:

- Accès gratuit, mais nécessite un accord préalable de l'animateur
- L'animateur présent se réserve le droit d'en réguler l'accès durant la journée.

### Dans tous les cas, il est interdit de :

- télécharger, et installer des programmes ou tout autre logiciel,
- imprimer sans autorisation préalable,
- changer ou supprimer les paramètres de l'ordinateur ou de la console,
- toucher aux câblages d'alimentation et de connexion
- consulter des sites à caractère fanatique, pornographique, ou faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales

**TON ESPACE JEUNES EST UN LIEU D'ÉCHANGE, D'ÉCOUTE, DE LIENS, DE CRÉATION DE PROJET... N'HÉSITE PAS À SOLLICITER TES ANIMATEURS!**